

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 3538**

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Nadot et M. Pancher

ARTICLE 64 TER

Compléter l'article par la phrase suivante :

« Ce rapport sera complété d'un volet sur les modalités à mettre en œuvre pour stopper au plus tard le 1^{er} janvier 2025 toute importation de bois énergie à destination des centrales électriques situées sur le territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

500 scientifiques du monde entier alertent sur l'utilisation du bois en alternative des énergies fossiles. Dans une lettre adressée notamment à Joe Biden et Ursula von der Leyen, ces spécialistes affirment que recourir massivement à la biomasse forestière peut porter atteinte aux objectifs climatiques et à la biodiversité.

Ces scientifiques appellent à mettre un terme aux subventions et aux dispositifs incitant à brûler du bois provenant de leurs forêts – ou de celle d'autres pays – à une échelle industrielle, dans le but de produire de la chaleur ou de l'électricité. « Les arbres ont plus de valeur vivants que morts », insistent-ils.

En ce sens l'Etat français doit cesser l'importation de bois énergie, ce rapport permettra de déterminer les modalités pour l'atteinte au plus tard au 1er janvier 2025 de cet objectif.